



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 31

Question écrite n° 18432

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur les mesures à mettre en oeuvre pour sécuriser l'A 31 entre Bouxières-aux-Dames et Fey. Alors que les traversées d'agglomération de Nancy et Metz sont à deux fois trois voies, cette portion ne l'est pas. La mise en place d'une autoroute ferroviaire va contribuer à faire diminuer la circulation des poids lourds sur cette portion mais le seul trafic de transit existant nécessitera cet aménagement. Aussi, elle souhaite connaître, suite au Grenelle de l'environnement les mesures qui seront prises pour sécuriser cette portion d'autoroute, réduire les flux et développer le feroutage.

Texte de la réponse

Le Grenelle de l'environnement, souhaité par le Président de la République, doit permettre de refonder la politique de l'écologie en France et d'inventer collectivement les conditions d'une nouvelle croissance. Les conclusions de la première phase de cette large concertation sont maintenant connues. Il est ainsi apparu que le renouveau de la programmation des infrastructures de transports constituait pour le Gouvernement une mesure prioritaire et que si la politique routière devait répondre aux besoins de l'économie et des personnes, résorption de certains cas de congestion, sécurité et intérêt local, elle devait aussi se conformer aux objectifs assignés à la politique environnementale, lutter contre le réchauffement climatique, préserver la biodiversité et réduire les pollutions. La réflexion nationale se poursuit au travers de comités opérationnels destinés à décliner de façon opérationnelle les orientations du Grenelle de l'environnement. L'un de ces comités est notamment chargé de proposer de nouveaux critères de sélection des grands projets routiers et ferroviaires. Sur ces bases, les projets routiers les plus importants comme l'A 32 seront réévalués dans les prochains mois afin de vérifier leur adéquation aux nouveaux objectifs que s'est fixé le Gouvernement. Pour accompagner cette réflexion, une étude est actuellement menée afin d'examiner les différentes alternatives possibles pour un schéma d'aménagement routier à terme du sillon lorrain, sans privilégier une solution en tracé neuf sur la réutilisation des routes existantes. Cette étude prend en compte l'importance toute particulière de la complémentarité de la route et des autres modes de transport. Elle permettra ainsi d'identifier les sections du réseau autoroutier dont l'utilisation peut être optimisée par un aménagement sur place. Elle permettra également de déterminer le devenir des sections existantes lorsque la réalisation d'un tracé neuf s'avérera incontournable.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18432

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1737

Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4440